

République Française

VILLEDE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Evènementiel / Cérémonies – Animations / Protocole

Tél.: 04 94 36 30 18

APPEL À CANDIDATURE EN VUE D'EXPLOITER UN STAND SUR LE PORT ST LOUIS À TOULON, À L'OCCASION DE " LA FÊTE DE LA MER "

Objet de l'appel à candidature :

La commune de Toulon lance un appel à candidature pour l'exploitation de stands, à l'occasion du « La Fête de la Mer » qui seront situés sur le Port Saint-Louis, sur le thème de la mer, selon les conditions définies ci-après. Le temps d'une journée, le Port Saint Louis situé à proximité des plages du Mourillon et du Fort St Louis classé « monument historique », deviendra le temple des pêcheurs et des commerçants des produits de la mer. La ville de Toulon vous accueillera pour une escale gustative et festive sur ce petit port. Cette journée permettra de profiter de ce lieu magique tout en dégustant les produits de la mer en famille ou en famille au rythme de musiques festives.

Le présent appel à candidature a pour objet d'inviter les candidats intéressés par le présent cahier des charges défini ci-dessous à faire une proposition à la Ville de Toulon.

Dimanche 9 Mars 2025 de 10h à 17h Port Saint-Louis Square du Fort Saint-Louis - 83000 TOULON

Caractéristiques principales :

Il ne s'agit pas d'un marché public, ni d'une concession.

<u>Mode de passation</u> : le présent appel à candidature a pour objet une procédure de sélection préalable à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal, en vue de l'application de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Objet de l'appel à candidature : il s'agit d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT), en vue d'une exploitation aux risques exclusifs de l'exploitant, dans le cadre de cette manifestation, organisée par la Ville de Toulon.

Lieu concerné par l'appel à candidature : Port Saint Louis - Square du Fort Saint-Louis - 83000 TOULON

Montant de la redevance d'occupation du domaine public :

- 180 € le stand de 3 m.
- 360 € le stand de 6 m

Ou

60 € le mètre linéaire pour les food-trucks.



Si votre dossier est sélectionné par la commission vous devrez nous faire parvenir :

- Par voie postale les documents nécessaires à l'officialisation de votre candidature à la Direction Evènementiel - Mairie d'Honneur avenue de la République - CS 71407 TOULON CEDEX ;
 La Direction Evénementiel de la ville de Toulon accepte aucun règlement.
- Les modalités de paiement seront les suivantes, soit :
 - Par Chèque bancaire libellé à l'ordre <u>REGIE EMPLACEMENTS adressé à MAIRIE DE TOULON SERVIVCE DES EMPLACEMENTS CS 71407 83056 TOULON CEDEX,</u>
 - Par virement sur le compte de dépôt de fonds ouvert à la Direction Départementales des Finances Publiques FR76 1007 1830 0000 0020 0629 712,
 - Par Carte Bancaire ou en numéraire **AU GUICHET POLE FAMILLE, 1 RUE ROBERT SCHUMANN 83000 TOULON** ouvert de 8h30 à 12h00,
 - Par paiement CB par téléphone AU 04 94 36 81 85 (87).
- · Dates et horaires prévisionnelles :

Le Dimanche 9 mars 2025 de 10h à 17h

Durée de la convention d'occupation temporaire du domaine public (AOT) :

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) sera de la durée indiquée ci-dessus pour chaque site concerné et selon les horaires indiqués. Elle est délivrée à titre précaire et révocable.

Modalités d'installation :

Les exposants pourront entrer sur le site avec leur véhicule et s'installer à partir de 6h. Toutefois, dès 9h30 plus aucun véhicule ne sera autorisé sur le lieu de la manifestation.

Articles proposés à la vente :

- Les candidats retenus ne pourront vendre que les produits pour lesquels ils auront été sélectionnés au préalable par la Ville de Toulon ;
- Chaque exposant aura l'obligation d'être présent sur site, du début à la fin de la période définie ci-dessus et d'y exposer UNIQUEMENT les produits qu'il a proposés et qui auront été validés dans le cadre de la sélection faite par la Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES ANIMATIONS / PROTOCOLE de la Ville de Toulon. Tous les produits proposés à la vente devront être positionnés à l'intérieur de l'espace dédié. Il ne sera toléré aucun article exposé en dehors de l'espace de vente défini.
- Sélection et attribution des emplacements :

Un comité de sélection, mis en place par la Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE de la Ville de Toulon, aura pour mission d'examiner les candidatures reçues, afin de sélectionner les dossiers retenus.

Cette attribution se fera en fonction des critères qualitatifs suivants, déterminés par la Ville de Toulon :

- Adéquation des produits avec le thème de l'évènement
- Qualité des produits proposés



Le rejet d'une demande ne donne lieu à aucune indemnité à quelque titre que ce soit. La participation à d'autres événements organisés par la Ville de Toulon ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. De même, l'admission à cet appel à candidature n'implique pas la participation aux éditions suivantes éventuelles.

- Conditions d'occupation prises en charge par l'exposant :
 - Les exposants devront respecter les règles d'hygiène,
 - Vente uniquement des produits validés par la Ville,
 - Réassort permanent du stock,
 - Aucun parasol ou autre ne sera autorisé,
 - Tables et chaises nécessaires à l'espace de vente.
- Conditions d'occupation prises en charge par la Ville de Toulon :
 - Un espace dédié,
 - La localisation et la mise en place de la distribution électrique,
 - La gestion du nettoyage du site,
 - L'installation de WC autonomes publics,
 - L'aménagement du site pour permettre aux visiteurs de déjeuner sur place
 - L'animation musicale.
- Comment déposer sa candidature pour l'exploitation d'un chalet :

Si vous souhaitez déposer votre candidature en vue de l'obtention d'un stand, vous devez faire parvenir à la Direction Évènementiel, Cérémonies, Animations, Protocole de la Ville de Toulon les documents listés ci-dessous

AVANT LE LUNDI 10 FÉVRIER 2025

Documents généraux :

- <u>Le formulaire de candidature (ci-joint), complété et signé.</u>
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé et en couleur.
- Des photographies des produits proposés.

Documents commerciaux:

 Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2025 (incendie, vol, vandalisme, etc.), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

 Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Société ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois, précisant la mention de « vente ambulante ».

Pour les Producteurs:

- Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.
- 1 La candidature doit être envoyée par courrier uniquement ou déposée à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE TOULON

Direction ÉVÈNEMENTIEL / CÉRÉMONIES – ANIMATIONS / PROTOCOLE Mairie d'honneur (2ème étage) - Carré du Port – CS 71407 83056 TOULON Cedex





République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction évènementiel / Cérémonies – Animations / Protocole

Tél.: 0494363018

FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN VUE D'EXPLOITER UN STAND A L'OCCASION DE « LA FÊTE DE LA MER » QUI SE DEROULERA AU PORT SAINT LOUIS SQUARE DU FORT SAINT-LOUIS - 83000 TOULON LE DIMANCHE 9 MARS 2025

À compléter et à renvoyer avant le lundi 10 février 2025

Coordonnées personnelles :

Nom : Prénom :

Adresse:	
Code postal : Ville :	
Téléphone :	Téléphone portable :
Email :	
Coordonnées professionnelles :	
Raison sociale :	
Code postal : Ville :	
Téléphone :	Téléphone portable :
Numéro d'immatriculation RCI ou RM :	
Modalités de paiement :	
☐ Stand de 3 m linéaires (180 €)	
☐ Stand de 6 m linéaires (360 €)	
☐ Food-truck (60 € le mètre linéaire)	
Nombre de mètres linéaires souhaités	



Secteur d'activité :			
☐ Artisan (fournir une copie d'inscription au répertoire des métiers)			
Commerçant (fournir la copie d'inscription au registre du commerce et de	es sociétés de moins	de 3 mois)
☐ Autres			
<u>iste des produits proposés à la vente</u> :			
Besoins en électricité :			
OUI puissance :		□ NO	Ν
Liste des pièces obligatoires à fournir :			
	☐ Artisan (fournir une copie d'inscription au répertoire des métiers) ☐ Commerçant (fournir la copie d'inscription au registre du commerce et de ☐ Autres ☐ iste des produits proposés à la vente : Besoins en électricité : OUI puissance :	Artisan (fournir une copie d'inscription au répertoire des métiers) Commerçant (fournir la copie d'inscription au registre du commerce et des sociétés de moins Autres iste des produits proposés à la vente : Besoins en électricité :	☐ Artisan (fournir une copie d'inscription au répertoire des métiers) ☐ Commerçant (fournir la copie d'inscription au registre du commerce et des sociétés de moins de 3 mois ☐ Autres ☐ Liste des produits proposés à la vente : ☐ Besoins en électricité : ☐ OUI puissance : ☐ NO

Documents généraux :

- Le présent formulaire de candidature, complété et signé.
- Une lettre de motivation.
- La liste détaillée des produits proposés à la vente, sur un document séparé.
- Des photographies des produits proposés.

Documents commerciaux:

 Une copie de l'attestation de la police d'assurance professionnelle multirisque 2025 (incendie, vol, vandalisme, etc.), ainsi que de l'assurance complémentaire pour des dommages causés à des tiers.

Pour les Commerçants et Artisans :

• Extrait Kbis du Registre du Commerce et des Société ou extrait D1 du répertoire des métiers, daté de moins de trois mois, précisant la mention de « vente ambulante ».

Pour les Producteurs :

Carte d'affiliation à la MSA de votre département, valable pour l'année en cours.

Ce dossier de candidature doit être envoyé par voie postale à l'adresse ci-dessous :

MAIRIE DE TOULON

Direction EVENEMENTIEL CEREMONIES ANIMATIONS PROTOCOLE Mairie d'honneur (2ème étage) - Carré du Port – CS 71407 83056 TOULON Cedex

Tél. 04 94 36 30 18

Mail: ceremoniesanimations@mairie-toulon.fr

